EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 19 février 2024

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absente excusée :, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

SOL/25-2024

Approbation du renouvellement du dispositif « En Route vers l'Emploi 2024 »

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 5 février 2024,

ENTENDU que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes et que son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis).

ENTENDU que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

CONSIDERANT que pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la Ville d'Onet-le-Château a décidé de renouveler pour la troisième année son dispositif « En Route vers l'Emploi ».

ENTENDU que chaque année, cette bourse s'adresse à dix jeunes de la commune.

ENTENDU que pour l'année 2023, sur les dix dossiers retenus, sept jeunes ont finalisé le programme, et trois jeunes ont arrêté le dispositif ne pouvant répondre aux obligations d'engagement citoyen.

CONSIDERANT que cette aide est attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :

- Les jeunes résidant sur la commune d'Onet-le-Château, âgés de 17 à 25 ans, souhaitant bénéficier de ce dispositif au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature, dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que leurs propositions citoyennes qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de l'obtention de l'aide au permis de conduire.

- Ce dossier sera étudié par une commission technique, composée de 3 techniciens de la ville à savoir le Directeur Général Adjoint en charge de l'attractivité, de la vie locale et de la cohésion , la cheffe de pôle des Solidarités et le coordonnateur Jeunes. Le comité de suivi et de décision, composé de cinq élus et de représentants de partenaires locaux, entérinera ou non la liste des bénéficiaires que la commission technique aura présentée.

- La participation de la Ville est fixée à un montant de 1 000 € maximum par candidat. Les dossiers seront retenus selon les critères suivants :

  - financier : portant sur les revenus personnels du candidat et selon la situation familiale (le caractère non imposable sera privilégié) ;
  - insertion : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire ;
  - citoyen : tenant compte de l'engagement citoyen du candidat de 70 heures : 50 heures de bénévolat auprès de la collectivité et 20 heures de stages, soit 5 demi-journées autour des thématiques de la santé, de l'environnement - écologie, de la citoyenneté et du développement personnel.

- Les jeunes retenus signeront la convention dans laquelle ils s'engagent à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, à réaliser les 70 heures citoyennes bénévoles, et à rencontrer régulièrement le coordonnateur Jeunes chargé du suivi.

- Cette aide sera versée par la Ville directement à l'auto-école, auto-école choisie par le jeune bénéficiaire. Une convention sera passée entre le jeune, la commune et l'auto-école.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve le règlement d'attribution du dispositif « En Route vers l'Emploi » tel qu'annexé à la présente délibération,
- approuve la convention entre la Ville d'Onet-le-Château, le jeune et l'auto-école telle qu'annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU
AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 FEV. 2024
Et de la publication le : 21 FEV. 2024